

Appels mondiaux Décembre 2009 - Janvier 2010

Mozambique – Julião Naftal Macule Un homme d'affaires tué par balles

Le 8 novembre 2007, des policiers ont abattu l'homme d'affaires Julião Naftal Macule pendant son sommeil, dans un hôtel de Massinga, dans le sud du pays (province d'Inhambane). Il a par la suite succombé à ses blessures. Personne n'a été traduit en justice pour ce meurtre.

Lorsque Julião Naftal Macule est arrivé à l'hôtel, la veille de sa mort, une personne employée dans l'établissement, croyant reconnaître Agostinho Chauque, un criminel recherché, a prévenu la police. Les forces de l'ordre ont encerclé le bâtiment. Une dizaine de policiers, parmi lesquels des membres de la Force d'intervention rapide, ont fait irruption dans la chambre de Julião Naftal Macule et l'ont tué.

Des responsables de la police ont annoncé avoir capturé et tué Agostinho Chauque, présenté comme « l'ennemi public n° 1 ». Après que des journalistes eurent demandé à voir la dépouille, la police a finalement admis ne pas avoir capturé Agostinho Chauque, affirmant néanmoins qu'elle avait tué un « dangereux criminel ».

Le lendemain, la police a fait savoir à la famille de Julião Naftal Macule qu'elle l'avait pris par erreur pour Agostinho Chauque. À la demande pressante de la famille, une autopsie a été pratiquée. Elle a révélé que Julião Naftal Macule, touché à la cuisse gauche, s'était vidé de son sang et avait fini par succomber à l'hémorragie.

En mai 2009, le procureur général a indiqué à Amnesty International que sept policiers avaient été mis en cause dans le cadre de cette affaire. Aucune information supplémentaire n'a été communiquée à la famille.

Veuillez écrire au procureur général pour demander qu'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale soit immédiatement menée sur la mort de Julião Naftal Macule, et que les responsables présumés soient traduits en justice. Engagez les autorités à tenir la famille informée de la suite de l'affaire et à lui accorder de justes réparations.

Envoyez vos appels à :

Exmo. Sr. Dr. Augusto Paulino Procurador Geral da República Procuradoria
Geral da República Maputo Mozambique

Fax : +258 21 492 758/80

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,



© DR

Maroc – Chekib El Khiari Prisonnier d'opinion

Le défenseur des droits humains Chekib El Khiari purge actuellement une peine de trois ans de détention dans la prison d'Oukacha, à Casablanca. Il a été accusé d'atteinte ou outrage aux autorités publiques et d'avoir fait des dépôts non autorisés sur un compte bancaire ouvert à l'étranger.

Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir critiqué ouvertement les autorités marocaines. Chekib El Khiari est le fondateur de l'Association Rif des droits de l'homme (ARDH), qui milite notamment contre le trafic de stupéfiants dans la région du Rif (nord du Maroc).

Le 17 février 2009, il a été convoqué à la police de Casablanca. Selon l'agence officielle Maghreb Arabe Presse, le procureur du roi auprès de la cour d'appel de Casablanca avait ordonné cette convocation en raison de déclarations de Chekib El Khiari, notamment à la télévision nationale, accusant de hauts fonctionnaires de l'État dans la région du Rif d'être impliqués dans des affaires de trafic de drogue et de corruption.

Le lendemain, il a été conduit chez lui par des policiers, qui ont procédé à une perquisition et saisi un certain nombre d'objets, dont son ordinateur et des documents, puis l'ont emmené. Le 24 juin 2009, Chekib El Khiari a été condamné à trois années d'emprisonnement et à une lourde amende par le tribunal de première instance de Casablanca. Il attend d'être jugé en appel.

Le volet bancaire des faits reprochés à Chekib El Khiari renvoie à 2006 : il avait alors ouvert un compte en Espagne afin de pouvoir encaisser un chèque de 250 euros versé par le quotidien *El País* en règlement d'un article.

Veillez écrire au roi Mohammed VI et demander la remise en liberté immédiate et sans condition de Chekib El Khiari, car il s'agit d'un prisonnier d'opinion.

Envoyez vos appels à :

Sa Majesté le Roi Mohammed VI

Bureau de Sa Majesté le Roi

Palais Royal

Rabat

Maroc

Fax : +212 53 776 8515

Formule d'appel : Sire, (puis Votre Majesté, dans le corps du texte)



© DR

Corée du Nord – Kang Gun Un Sud-Coréen enlevé en Chine

Kang Gun, ressortissant sud-coréen, a été enlevé en Chine par des agents nord-coréens. Il a été vu pour la dernière fois le 4 mars 2005 dans la province du Jilin, frontalière de la Corée du Nord.

Selon les informations recueillies, il a été emmené en Corée du Nord. Détenu durant six mois dans un centre dépendant de l'Agence de sécurité nationale à Chongjin, dans la province du Hamgyong du Nord, il a été soumis à des interrogatoires et peut-être torturé. Il a ensuite été conduit dans un centre de détention de la capitale, Pyongyang. Il pourrait subir de nouvelles tortures, voire être exécuté.

Kang Gun, qui a grandi en Corée du Nord, était agent dans les services de la sécurité nationale. En 2000, il a fui son pays, gagnant d'abord la Chine puis la Corée du Sud. Il a acquis la nationalité sud-coréenne. En 2004, il militait pour faire connaître les violations des droits humains perpétrées dans son pays d'origine et aidait les Nord-Coréens qui cherchaient à gagner la Corée du Sud. En février de cette année-là, il a transmis à une chaîne de télévision japonaise des images tournées secrètement dans un camp pour prisonniers politiques de la province du Hamgyong du Sud.

Des centaines de Nord-Coréens franchissent chaque année la frontière avec la Chine. Depuis les années 1990, des milliers de personnes ont été arrêtées dans ce pays et renvoyées de force en Corée du Nord, où un grand nombre sont placées en détention durant de longues périodes et subissent la torture. Certaines sont exécutées.

Veillez écrire à Kim Jong-il, Président de la Commission de la défense nationale, pour lui demander de remettre en liberté Kang Gun et de l'autoriser à quitter la Corée du Nord, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et traduit sans délai devant les tribunaux, dans le respect des normes d'équité. Demandez aux autorités nord-coréennes de reconnaître la détention de Kang Gun et de révéler le lieu où il se trouve.

Envoyez vos appels à :

Kim Jong-il
Chairman
National Defence Commission
Pyongyang
République populaire démocratique de Corée

Formule d'appel : Monsieur le Président,



© DR

Mexique – Brad Will et Juan Manuel Martínez Procès inéquitable et déni de justice pour la famille d'une victime

Le 27 octobre 2006, le vidéojournaliste américain Brad Will a été atteint par deux coups de feu à Oaxaca, alors qu'il filmait un affrontement opposant des membres d'une organisation locale, l'Assemblée populaire des peuples d'Oaxaca (APPO), à des sympathisants et représentants du parti du gouvernement local. Il est mort pendant son transfert à l'hôpital.

En octobre 2008, un sympathisant de l'APPO, Juan Manuel Martínez, a été arrêté pour le meurtre de Brad Will. Il nie toute implication dans les faits, mais doit répondre du meurtre devant la justice.

Les services du procureur général de l'État d'Oaxaca et ceux du procureur fédéral ont mené des enquêtes dont les conclusions se sont avérées parcellaires et peu fiables. Aucune démarche systématique en vue d'interroger tous les suspects et tous les témoins n'a été mise en œuvre. Deux policiers ont certes été arrêtés, mais ont été remis en liberté sans avoir été interrogés de manière approfondie. Les deux enquêtes ont conclu que les coups de feu avaient été tirés à faible distance par un sympathisant de l'APPO.

En mars 2008, l'ONG Physicians for Human Rights (Médecins pour les droits humains) s'est rendue au Mexique et a recueilli des informations sur l'enquête menée après la mort de Brad Will. Les membres de la délégation ont fait part de leurs critiques quant à ces investigations et publié une déclaration affirmant qu'aucun élément n'indiquait que Brad Will avait été touché par des balles tirées à faible distance. Ils ont mis en évidence le fait que les autorités n'avaient pas mené d'enquête exhaustive et approfondie dans cette affaire. La Commission nationale des droits humains est parvenue à des conclusions similaires.

Veuillez écrire au procureur général fédéral afin de lui demander de procéder à un réexamen approfondi et impartial de l'enquête menée sur la mort de Brad Will. Demandez également aux autorités de faire en sorte que Juan Manuel Martínez soit jugé dans le cadre d'une procédure équitable s'appuyant sur des investigations impartiales, et qu'il soit remis en liberté si aucune preuve sérieuse n'existe contre lui.

Envoyez vos appels à :
Lic. Arturo Chávez Chávez
Procurador General de la República
Procuraduría General de la República
Av. Paseo de la Reforma n° 211-213
Col. Cuauhtémoc, Del. Cuauhtémoc
México D.F., C.P. 06500
Mexique
Fax : +52 55 53 46 09 08
Courriers électroniques : ofproc@pgr.gob.mx



Brad Will
© DR

Russie – Zelimkhan Mourdalov Enlèvement et disparition en Tchétchénie

La famille de Zelimkhan Mourdalov ne l'a pas revu depuis son arrestation par des policiers du quartier Oktiabrski à Grozny (Tchétchénie), le 2 janvier 2001. Il était soupçonné de détention illégale de stupéfiants.

Ses proches se sont rendus à plusieurs reprises au commissariat, où on ne les a pas laissés entrer. La police affirme que Zelimkhan Mourdalov a été remis en liberté le 5 janvier 2001, trois jours après son arrestation.

Le policier Sergueï Lapine a été déféré à la justice en octobre 2003 pour abus de pouvoir et violences corporelles graves à l'encontre de Zelimkhan Mourdalov. Le tribunal du quartier Oktiabrski de Grozny a confirmé lors du procès que Zelimkhan Mourdalov avait été torturé pendant sa détention par la police : durant plusieurs heures, il a été soumis à des décharges électriques et il a reçu des coups de poing, de pied et de matraque en caoutchouc. Il a eu un bras fracturé et une oreille arrachée ; il a souffert d'une commotion cérébrale. Selon des témoins, il pouvait à peine se tenir debout lorsqu'on l'a reconduit en cellule. Le lendemain, des policiers l'auraient emmené en voiture.

En mars 2005, Sergueï Lapine a été condamné à onze années d'emprisonnement, peine ramenée à dix ans et demi en appel. Personne n'a toutefois été poursuivi pour l'enlèvement et la disparition forcée de Zelimkhan Mourdalov.

En novembre 2005, un officier supérieur et un gradé de rang inférieur ont été mis en cause pour leur implication présumée dans les actes de torture perpétrés contre Zelimkhan Mourdalov et dans la disparition forcée de celui-ci. Placés sur la liste des personnes recherchées au niveau fédéral, ces deux hommes n'ont toujours pas été arrêtés.

Veillez écrire au président de la Russie et demander que la lumière soit faite sur le sort de Zelimkhan Mourdalov. Priez également les autorités de faire en sorte que les policiers responsables de sa disparition forcée soient arrêtés et déférés à la justice, dans le respect des normes internationales d'équité des procès.

Envoyez vos appels à :

President of the Russian Federation
Dmitry Anatolevich Medvedev
ul. Ilyinka, No 23103132 Moscou
Russie

Fax : +7 495 9102134

Courriers électroniques :

http://www.kremlin.ru/eng/articles/send_letter_Eng1a.shtml

Formule d'appel : Monsieur le Président,



© DR

Israël et territoires palestiniens occupés – Khaled Jaradat Détenition administrative

Le 3 mars 2008, les autorités israéliennes ont arrêté Khaled Hussein Abd al Karim Jaradat, enseignant du secondaire à Silat al Harthiya, un village de Cisjordanie. Il est détenu sans inculpation ni jugement en Israël, à la prison de Ketziot.

Un mois après son arrestation, Khaled Jaradat s'est vu notifier son placement en détention administrative pour une durée de six mois. La mesure a été renouvelée en octobre 2008, puis une deuxième fois en avril 2009.

Selon l'Agence israélienne de sécurité (AIS, le service israélien du renseignement), Khaled Jaradat est membre du Djihad islamique, une organisation radicale palestinienne responsable d'actions violentes contre des civils israéliens et interdite en Israël. Comme l'AIS n'a présenté aucun élément à l'appui de ses allégations, Khaled Jaradat et son avocat ne sont pas en mesure de contester sa détention devant les tribunaux.

Khaled Jaradat a été placé plusieurs fois en détention administrative ; la période la plus récente s'est déroulée entre août 1998 et mai 2001. Il a ensuite été assigné à résidence dans sa ville natale pendant une année. Ses enfants ont grandi sans la présence régulière de leur père. Son épouse, Um Hadi, ne peut actuellement aller le voir en prison car son permis de visite a expiré en mars 2009 et n'a pas été renouvelé.

Veuillez écrire au commandant des Forces de défense d'Israël en Cisjordanie pour réclamer la remise en liberté de Khaled Jaradat, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugé sans délai et de

manière équitable. Demandez que la famille de Khaled Jaradat soit autorisée à lui rendre visite en prison.

Envoyez vos appels à :

Major General Gadi Shamni
Commander of the Israel Defense Forces in the West Bank
GOC Central Command
Military Post 01149
Battalion 877
Israel Defense Forces
Israël
Fax : +972 2 530 5724